



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-
L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 octobre 2016

**N°42-2016 : Souscription aux contrats assurances – Commune et
statutaire**

L'an deux mille seize, le vingt-six octobre à 18 heures 15 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 18 octobre 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : 14 conseillers

Madame Chantal GANTCH - Maire ; Mesdames Véronique CHENAL et Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointes et Adjoint au Maire ; Mesdames, Aurélie CELLIER, Francine LOTTE ; Messieurs Jean AUBRY, Éric FRON-ORTIN, Laurent MEYNIER, François PURGUES, Antoine ROUGIER et Joël VERDIER - Conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Béatrice DE JESSE LEVAS (donne pouvoir à Madame Francine LOTTE) et Monsieur Thibaut FUGIER.

Secrétaire de séance : Monsieur François PURGUES

Délibération

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un préavis de résiliation a été envoyé aux agences d'assurance :

- Mutuelle de Poitiers : Assurance de la Collectivité
- SOFCAP : Assurance statutaire

Il a été convenu de regrouper l'assurance collectivité et l'assurance statutaire.

Une nouvelle consultation pour la passation de ces contrats a été procédée et deux offres nous ont été remises celle de :

- la SMACL
- Groupama

Après discussion et analyse des offres le prestataire le plus adapté est la SMACL, cependant Madame Muriel GABRIEL, Adjointe des Finances doit rencontrer la commerciale de cette compagnie afin de diminuer la cotisation annuelle. Celle-ci étant plus élevée que Groupama.

Une délibération sera prise courant décembre afin de voté chaque critère des contrats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE,

- de choisir la compagnie SMACL pour l'assurance Collectivité et l'assurance statutaire,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous-préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Trésorier de Coutras

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Chantal GANTCH.**